

Bonneville

Le rôle essentiel de la police funéraire

Parmi les fonctions de la police intercommunale de la communauté de communes Faucigny-Glières (CCFG), l'une reste méconnue : les vacations funéraires.

Chaque week-end, un policier intercommunal de la CCFG est d'astreinte 24 h/24 en cas d'accident grave, d'incendie ou de vacations funéraires. Idem en semaine, où chaque jour, en cas de besoin, un policier est affecté à cette tâche par roulement. Il doit être présent lors de la mise en bière, le déplacement d'un corps, les exhumations, les inhumations, les crémations. « Nous assistons à toutes les opérations funéraires », explique Philippe Bolzoni, chef de la police intercommunale. Lui ou un membre de son équipe assistent également au soin de conservation effectué par un thanatopracteur. « Nous vérifions la bonne exécution de cette opération », explique-t-il encore. Pour l'année 2008, les policiers étaient intervenus dans ce cadre-là 407 fois. Pour 2009, ils en sont pour l'instant à 346. Ce sont les employés des pompes funèbres qui les préviennent. Ils ont en général une heure pour arriver. « Mais nous prenons contact avec les pompes funèbres pour voir ce qui est le plus simple pour eux et pour le confort de la famille », précise Philippe

Bolzoni. Si le défunt souffrait d'une maladie transmissible, bien entendu des dispositions sont prises pour que l'agent ne soit pas contaminé. Un dispositif assez lourd a été mis en place pour la police intercommunale qui doit intervenir sur l'ensemble du territoire de la CCFG.

Évolution de la législation

Ces vacations font l'objet d'une réglementation précise, qui a évolué en décembre dernier (lire encadré) et qui est appliquée depuis le mois de mars. Cette nouvelle loi avait pour but d'alléger la présence des policiers. « Mais pour l'instant, c'est un peu flou et notre champ d'intervention reste large », souligne Philippe Bolzoni. Les vacations sont ensuite facturées aux familles à un tarif unique de 20 €, en même temps que les pompes funèbres. Une mission rentrée peu à peu dans les mœurs. « Généralement, l'employé des pompes funèbres rappelle à la famille que nous devons être présents. » Une présence nécessaire également dans certains cas où la famille se déchire. Idem lorsque la volonté de la famille fait état d'enterrer le défunt avec des bijoux ou des objets de valeur. « Nous sommes là à la fermeture du cercueil pour garantir à la famille que sa volonté sera respectée. » Une mission jamais facile



Les opérations de vacations (transport entre 2 cimetières, inhumation, exhumation...) sont effectuées par la police intercommunale (en haut, certains de ses représentants dans la vallée.).

pour les policiers intercommunaux. « Malgré 25 ans de mission de ce type, je ne suis toujours pas habitué, confie M. Bolzoni. Notamment lorsqu'il s'agit de bébés ou de jeunes accidentés de la route. Au fil des ans, on se durcit, mais ça reste toujours un choc surtout quand on connaît le défunt. » Et avec leur mission de proximité, les policiers intercommunaux connaissent une large part de la population. « Il y a un départ sur deux où on connaît la personne ou un membre de sa famille. C'est toujours émouvant bien sûr. On est policier, mais on a cœur aussi. » A.C.

Les opérations nécessitant une vacation de la police

L'Association française d'information funéraire liste les opérations nécessitant la présence d'un policier :

- Le transport avant la mise en bière hors de la commune (pose du bracelet).
- Formalités de transport avant la mise en bière.
- Levée du corps pour transport après mise en bière (pose de 2 cachets).
- Inhumation en caveau provisoire (pose des scellés).
- Arrivée du corps pour inhumation (vérification des scellés).

- Inhumation (procès verbal).
- Crémation (pose des scellés).
- Exhumation à la demande de la famille ou autre, (procès verbal).
- Inhumation après exhumation (procès verbal).
- Soins de conservation et le moulage mortuaire ont été annulés par la loi du 19 décembre 2008, mais dans la pratique, les policiers sont encore présents.

Une pratique encadrée par la loi

C'est à l'époque napoléonienne que les vacations funéraires ont été mises en place pour éviter qu'il y ait des vols ou des problèmes lors du transport des corps. Les vacations funéraires sont le plus généralement effectuées par la police municipale ou intercommunale par délégation de ses pouvoirs par le maire. Toutefois dans certaines communes les élus peuvent se charger de certaines tâches comme à La Roche-sur-Foron où le maire ou ses adjoints interviennent pour la pose du bracelet au défunt ou pour apposer le plomb sur le cercueil. À la fin de l'année 2008, le législateur a souhaité simplifier ce processus pour les familles, en obligeant les communes ou communauté de communes à fixer un prix fixe. Il doit être compris entre 20 et 25 €. À Cluses et à La Roche, il a été fixé par délibération à 20 €. À Sallanches et aux Houches, il est à 25 €. Ce montant sera actualisé chaque année sur arrêté ministériel du ministère chargé des Collectivités territoriales, en fonction du coût de la vie.

Des jeunes dirigeants en réflexion

Les adhérents du Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (CJD section du Mont-Blanc) avaient rendez-vous à Bonneville, jeudi 22 octobre, afin de lancer leurs différentes commissions pour l'année 2009-2010. Le principe ? Chaque responsable présente sa commission en s'appuyant sur un document projeté sur écran.

Cyril, de la section voisine d'Annecy, proposait une commission intersection sur la reprise d'entreprise. Fabien invitait les jeunes dirigeants (JD) à le rejoindre pour parler d'intelligence économique et d'innovation. Jean-Claude et un autre Fabien travailleront sur la création d'une nouvelle section dans le départe-



Les membres du Centre des jeunes dirigeants (CJD section Mont-Blanc) ont réfléchi aux différentes commissions auxquelles ils pourraient participer cette année.

ment (proche du Léman). Daniel appelait les JD à venir participer à sa commission réflexion dont le thème sera

« l'homme et l'entreprise ». À l'issue de chaque présentation, les membres du CJD ont pris le temps de choisir la ou les commissions auxquelles ils désirent participer en discutant avec chaque responsable. J.M.

En bref

Bonneville. Service État civil

Depuis le 12 octobre, le service État civil est fermé au public le lundi. Il est ouvert du mardi au vendredi de 9 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, le samedi matin de 9 à 12 h.

Bonneville. Horaires du Centre de loisirs

L'équipe du Centre de loisirs de la Maison de l'enfant vous informe qu'à compter de la rentrée 2009, un nouvel horaire de fermeture sera appliqué au Centre de loisirs : il sera fermé tous les mercredis à 18 heures au lieu de 19 heures.

CCFG. Schéma de cohérence territoriale

Réunion publique concernant le Scot, destinée aux six communes de la CCFG – Ayzé, Bonneville, Brison, Contamine-sur-Arve, Petit-Bornand-les-Glières et Vougy – à l'Agora de Bonneville vendredi 30 octobre à 19 heures dans les salles du bas.

Marcellaz-en-Faucigny. Concert

The Jufflyers samedi 31 octobre à 21 heures au café Altitude 648. Entrée libre, sortie chapeau.

Petit-Bornand-les-Glières. Travaux de voirie

Jusqu'au 27 novembre, des travaux vont être réalisés sur le Petit-Bornand et plus particulièrement concernant la réfection du pont de Beffay. Durant toute cette période, l'accès sera maintenu, mais la largeur du passage sera réduite à 2 m 40. Des panneaux d'information seront installés sur place pour rappel. L'objet des travaux consiste à réaliser une réhabilitation des moyens de retenu. Ainsi les pierres de rives seront réparées et des longrines en béton seront coulées afin de changer et de mettre aux normes les garde-corps, pour une meilleure protection des piétons. Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter le service voirie ☎ 04 50 25 22 36 ou la mairie de Petit-Bornand ☎ 04 50 03 50 90.

l'info locale
au quotidien
www.lemessager.fr

Troc de la pêche et porte ouverte

L'union locale des pêcheurs du Faucigny organise dimanche 1^{er} novembre un troc de pêche et une porte ouverte Rue de la Gare à côté du PMU à Bonneville. Vous voulez vendre ou échanger du matériel ? Dépôt samedi 31 octobre après-midi ou le 1^{er} novembre à partir de 8 heures. Venez nombreux. Renseignements Yves Sadoux, 87 Bd Pierre-Monod 74130 Bonneville par mail : sadoux.yves@hotmail.fr ☎ 06 85 63 13 54.